

ÉDITO

En 2017, 219 000 femmes ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. 130 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 2,8 jours, et 25 enfants mineurs sont décédés dans un contexte de violences au sein du couple (Minist. Intérieur). Le 5^e plan national de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019) traduit l'engagement continu de l'État pour permettre aux femmes victimes d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire.

Des diagnostics menés depuis plusieurs années montrent que le territoire du Sicoval ne fait pas exception et que le phénomène de violences conjugales touche toutes les catégories socio-économiques. Pour prévenir ces violences et accompagner au mieux les victimes, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du Sicoval s'est engagé dans la lutte contre les stéréotypes sexués et comportements sexistes et mène diverses actions et expérimentations. Une étroite collaboration avec un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs a permis au Sicoval de renforcer son action publique en créant un dispositif de mise à l'abri des victimes de violences conjugales, afin de répondre aux attentes et besoins sur son territoire.

Soucieux d'apporter une visibilité et une lisibilité des dispositifs destinés aux victimes mais aussi aux auteurs des faits, nous sommes heureux de vous présenter ce guide destiné aux élus et professionnels susceptibles de recevoir une victime de violences conjugales.

Après une première version en 2012, il est le fruit d'un travail collaboratif avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le réseau associatif d'aide aux victimes, les partenaires de l'action sociale, la Justice et la Gendarmerie nationale, que nous remercions ici pour leur engagement à nos côtés.

Prévenir, coordonner, accompagner, communiquer, tels sont nos objectifs pour que les victimes, leur entourage, les témoins et professionnels puissent « réagir pour tout changer ».

Nous espérons que ce guide vous permettra d'orienter les personnes en détresse que vous rencontrerez. Vous pourrez également leur remettre un petit dépliant spécifiquement destiné aux victimes et à toute personne concernée de près ou de loin par ce type de violences.

Catherine Gaven,

Présidente du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Sicoval

Vous êtes TÉMOIN de comportements violents, vous soupçonnez un mal-être chez une personne...

VOUS POUVEZ

DÉTECTER DES SIGNES QUI NE SONT PAS TOUJOURS VISIBLES

du fait de la honte et de la culpabilité ressenties par la victime.

Derrière une demande de logement, d'aide financière, de soins ou d'IVG, des troubles du sommeil, une démarche de séparation ou un mal-être au travail... peut se cacher une situation de violence.

ADOPTER UNE ATTITUDE BIENVEILLANTE,

une écoute attentive et respectueuse ; la personne peut être désorientée, épuisée, repliée sur elle-même.

Ne minimisez pas les faits révélés.

Créer une relation de confiance, cette personne pourra revenir vers vous et rompre son isolement.

N'hésitez pas à répéter les mêmes conseils.

LIBÉRER LA PAROLE DE LA VICTIME

Avez-vous besoin de vous mettre à l'abri avec ou sans vos enfants ?

Avez-vous déjà rencontré un travailleur social, une association spécialisée ? Souhaitez-vous le faire ?

Avez-vous signalé les faits à la gendarmerie ou à la police nationale ?

Avez-vous engagé une procédure judiciaire ? Voulez-vous être aidé-e dans cette démarche ?

Avez-vous des certificats médicaux, un suivi psychologique ? Souhaitez-vous consulter ?

INCITER LA VICTIME

à solliciter les acteurs sociaux et professionnels spécialisés (coordonnées au dos).

Pour sortir des violences, un accompagnement spécialisé pluri-professionnel est essentiel : juridique, judiciaire, social, psychologique, médical, hébergement...



Respectez le choix de la victime ; elle reste décisionnaire et peut choisir de ne pas engager de démarches tout de suite. Elle saura qui contacter quand elle sera prête.

EN CAS D'URGENCE

CONTACTEZ

17 ou **112** depuis un tél. portable
police/gendarmerie

15 urgences médicales

18 pompiers

114 pour personnes malentendantes (accès au 15, 17 et 18)

115 hébergement d'urgence

PROPOSEZ À LA VICTIME

DE PORTER PLAINTE
ou de signaler les faits à la gendarmerie ou à la police nationale.

La victime peut également bénéficier d'un accompagnement social et/ou juridique et/ou psychologique par France Victimes 31.

Pour toute information, contactez l'intervenant social en zone gendarmerie : Tél. : 06 12 94 20 26 (ne pas diffuser le numéro de téléphone).

DE FAIRE ACTIVER
la solution de transport et d'hébergement d'urgence lorsque les services sociaux sont fermés ou le 115 complet.

Dispositif spécifique sur le territoire du Sicoval et déclenché uniquement par la gendarmerie (précisions et coordonnées au dos).

EN CAS DE GRAVE DANGER
ou de situation préoccupante, il est possible d'activer un dispositif de télé-protection (Téléphone Grave Danger).

Ce dispositif réglementé est attribué sous conditions. Seul le Procureur de la République peut valider sa mise en place.

Pour toute information, contactez France Victimes 31 (coordonnées au dos).

DE FAIRE CONSTATER SON ÉTAT

par un médecin généraliste ou par le service de médecine légale : Hôpital de Ranguel, Toulouse, Tél. : 05 61 32 29 70

SIGNALER LES VIOLENCES

3919 "VIOLENCES FEMMES INFOS"

(numéro national) : écoute, accompagnement et orientation des femmes victimes de violences, de leur entourage et des professionnels.

- appel anonyme et gratuit (tel fixe ou mobile), indétectable depuis un téléphone fixe.
- 7 j/7 : du lundi au vendredi : 9h-22h ; samedi, dimanche et jours fériés : 9h-18h

PORTAIL VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

RDV sur :

signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

« tchat » avec la police nationale ou la gendarmerie

- anonyme, 24h/24 et 7j/7

PORTAIL BRIGADE NUMÉRIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

RDV sur :

gendarmerie.interieur.gouv.fr / Rubrique Contacter la gendarmerie / Discuter avec la brigade numérique

« tchat » avec la gendarmerie

- 24h/24 et 7j/7

SUR PLACE À LA GENDARMERIE OU À LA POLICE NATIONALE

Dépôt de plainte (uniquement par la personne victime) ou signalement des faits.

Le portail de signalement « Violences sexuelles et sexistes » permet aux victimes d'échanger par « tchat » avec des policiers et gendarmes spécialement formé-e-s, afin de recevoir une prise en charge adaptée à leur situation. Sa finalité n'est pas de réaliser une pré-plainte mais de faciliter l'accompagnement des victimes dans leurs premières démarches, tant sociales que judiciaires.

La brigade numérique de la Gendarmerie nationale reçoit toutes les sollicitations des usagers internautes par « tchat ». L'accent est mis sur l'accueil des victimes de violences. La brigade numérique oriente les personnes vers la pré-plainte en ligne ou les sites de l'État comme service.public.fr. Elle facilite le contact entre les usagers et la Gendarmerie nationale et transmet les signalements aux autorités locales compétentes.

LES FORMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Psychologiques : humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, la famille...

Administratives : confiscation et/ou chantage autour des papiers d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour, diplôme...)

Sexuelles : actes et pratiques sexuels imposés (attouchements, relations multipartenaires, pornographie, prostitution, rapports non protégés...)

Économiques : contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler...

Physiques : bousculades, coups avec ou sans objet, blessures, séquestration...

Matérielles : bris ou lancement d'objets.

Verbales : injures, menaces, intimidations...

Les femmes sont majoritairement victimes de violences conjugales

Violences au sein du couple, la loi avance

stop-violences-femmes.gouv.fr

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
*Appel anonyme et gratuit.
stop-violences-femmes.gouv.fr